



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prêts

Question écrite n° 19750

Texte de la question

M. Jean-Christophe Cambadélis interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'enquête de la direction de la concurrence s'agissant d'un accord entre banques visant à dissuader les particuliers de renégocier leurs prêts immobiliers. Ce comportement des banques est loin d'être une première. Neuf établissements bancaires ont déjà été condamnés en 2000. Une enquête menée par la direction générale de la concurrence et de la consommation avait mis au jour un « pacte de non-agression » sur les prix des prêts à l'habitat. Il lui demande, au-delà des suites de l'enquête, quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre pour stopper ces pratiques illicites des établissements bancaires en France.

Texte de la réponse

Ainsi que l'indique l'honorable parlementaire, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes procède actuellement à une enquête diligentée à la suite de plaintes de consommateurs qui avaient acheté une résidence principale dans l'ouest de la France et n'avaient pu obtenir le rachat du prêt qu'ils avaient souscrit auprès d'un autre réseau. Cette enquête ne caractérise pas en elle-même une quelconque infraction aux règles de la concurrence. Elle vise à identifier les pratiques qui pourraient, en fonction des éléments recueillis, être déferées au Conseil de la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Cambadélis](#)

Circonscription : Paris (20^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19750

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2008, page 2790

Réponse publiée le : 19 août 2008, page 7149